

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, 3 septembre 2024 à 19H00.

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. **LÉGISLATION**
 - 4.1 Avis motion et dépôt projet règlement 240-2024
 - 4.2 Adoption de la politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail
 - 4.3 Couverture assurances
 - 4.4 Résolution d'adjudication
 - 4.5 Résolution de concordance
5. **FINANCES**
 - 5.1 Compte pour approbation
6. **MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX**
 - 6.1 Analyse Groupe Gesfor Poirier
 - 6.2 Mandat coupe d'arbres
7. **PERSONNEL**
8. **LOISIRS ET CULTURE**
9. **RAPPORT**
10. **CORRESPONDANCE**
11. **AUTRES SUJETS**

12. Période de questions
13. Ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-09-227 Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2024-09-228 Il est proposé par monsieur Alain Poulin, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 août 2024 et de la séance d'ajournement du 19 août 2024.

4. LÉGISLATION

4.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT PROJET RÈGLEMENT 240-2024

2024-09-229 **Considérant** monsieur Shawn Marier donne un avis de motion qu'un règlement portant le numéro 240-2024 portant sur la rémunération des élus sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Monsieur Shawn Marier dépose au conseil un projet de règlement à cet effet.

4.2. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

2024-09-230 **Considérant** que toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité ;

Considérant que la Loi sur les normes du travail prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

Considérant que la municipalité s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens ;

Considérant que la municipalité ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail ;

Considérant qu'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la municipalité adopte la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail.

4.3. COUVERTURE ASSURANCES

2024-09-231

Considérant que le conseil a pris connaissance du dossier assurances de la municipalité ;

Considérant que plusieurs ajouts ont été effectués au courant de l'année au niveau acquisition de bâtiments et de couverture;

Considérant que le conseil désire s'assurer adéquatement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant des frais supplémentaires pour défrayer les coûts de la couverture en assurance soit pris au surplus cumulé.

4.4 RÉOLUTION D'ADJUDICATION

2024-09-232

Date d'ouverture :	3 septembre 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	10 septembre 2024
Montant :	742 200 \$		

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 septembre 2024, au montant de 742 200 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1. CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE

61 000 \$	4,18000 %	2025
63 600 \$	4,18000 %	2026
66 300 \$	4,18000 %	2027
69 200 \$	4,18000 %	2028
482 100 \$	4,18000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,18000 %

2. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

61 000 \$	4,00000 %	2025
63 600 \$	3,80000 %	2026
66 300 \$	3,85000 %	2027
69 200 \$	3,90000 %	2028
482 100 \$	3,90000 %	2029

Prix : 98,75700

Coût réel : 4,22755 %

3. BANQUE ROYALE DU CANADA

61 000 \$	4,23000 %	2025
63 600 \$	4,23000 %	2026
66 300 \$	4,23000 %	2027
69 200 \$	4,23000 %	2028
482 100 \$	4,23000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,23000 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE pour son emprunt par billets en date du 10 septembre 2024 au montant de

742 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 137-2014 et 138-2014. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

4.5 RÉOLUTION DE CONCORDANCE

2024-09-233

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite emprunter par billets pour un montant total de 742 200 \$ qui sera réalisé le 10 septembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
137-2014	451 500 \$
138-2014	290 700 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 137-2014 et 138-2014, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1.les billets seront datés du 10 septembre 2024;
- 2.les intérêts seront payables semi annuellement, le 10 mars et le 10 septembre de chaque année;
- 3.les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
- 4.les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	61 000 \$	
2026.	63 600 \$	
2027.	66 300 \$	
2028.	69 200 \$	
2029.	72 100 \$	(à payer en 2029)
2029.	410 000 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 137-2014 et 138-2014 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 septembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2024-09-234 **Considérant** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois d'août 2024 au montant total de 1 063 294.45 \$ soit adoptée telle que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés :	75 227.47 \$
Factures payées :	891 115.46 \$
Factures à payer :	96 951.52 \$

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. ANALYSE GROUPE GESFOR POIRIER

2024-09-235 **Considérant** que l'analyse du bâtiment municipale au 476 rue principale pour les matières dangereuses (amiante et plomb) doit être effectuée avant le début des travaux;

Considérant qu'une soumission de la firme Groupe Gesfor Poirier a été reçue au montant de 6270,00\$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil donne le mandat à la firme Groupe Gesfor Poirier pour l'analyse du bâtiment au 476 rue principale à effectuer les travaux après le 25 septembre 2024.

Que le paiement de 6270.00\$ plus taxes soit pris via le surplus cumulé.

6.2. MANDAT COUPE D'ARBRES

2024-09-236

Considérant qu'il y a des arbres jugés dangereux sur le terrain de la municipalité, près du parc Foley, lot no 5965453;

Considérant que monsieur François Boutin estime les travaux à 300\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le mandat soit donné à monsieur François Boutin pour l'abattage d'arbres pour un montant de 300\$ plus taxes sur le terrain près du parc Foley lot 5965453.

7. PERSONNEL

8. LOISIRS ET CULTURE

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois d'août 2024.

11. AUTRES SUJETS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

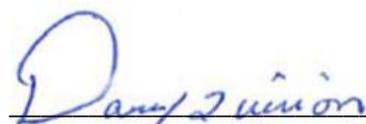
Aucune question n'a été posée.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2024-09-237

Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 17 septembre 2024.

Il est 21h30.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier